

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 15/25 « Comptes pour l'année 2024 »

Président : Quinodoz Boris

Membres : Lambercy Valérie, Pasteur Cora, Claire-Lise Cand

Suppléante : Rachel Fasel

Orbe, le 4 avril 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission de gestion et des finances (COGEF) s'est réunie le mercredi 12 mars 2025 à la salle de la Municipalité de la commune de Sergey pour une séance de travail préparatoire consacrée à l'analyse de la gestion et des comptes pour l'année 2024. La commission s'est ensuite réunie le jeudi 20 mars 2025 dans les locaux de l'ASIOR sis au collège Piques-Raisinets en présence de M. Oliver Petermann, Mmes Anne Baumann et Marinette Benoit, membres du CODIR de l'ASIOR, ainsi que Mme Line Cottens, boursière, afin d'approfondir certaines questions.

La commission les remercie chaleureusement pour leur disponibilité, ainsi que pour la clarté et la transparence dans les réponses apportées aux questions posées.

Ce rapport reprend les points discutés concernant les comptes de l'année 2024.

I. Préambule

Les comptes 2024 se bouclent avec un total de charges de CHF 6'052'977.32 et un total des produits (subventions diverses, participation parents, écolages externes...) de CHF 441'163.86, hors part primaire et secondaire, portant la participation des communes à CHF 5'611'813.46. Ces comptes présentent donc une diminution des charges de CHF 215'645.27 par rapport au budget 2024.

En tenant compte des frais de transports, le coût total pour un élève de primaire s'élève à CHF 3'442.31 et à CHF 4'578.24 pour un élève de secondaire.

II. Points discutés par chapitre

Plafond d'endettement

Selon les statuts, le plafond d'endettement est de CHF 30'000'000.- Au 31.12.2024, le montant effectif à cautionner par les communes est de CHF 8'796'432.-.

La commission a constaté qu'une erreur de mise à jour des montants de cautionnement maximum ainsi que des pourcentages calculés pour chaque commune s'était glissée dans le préavis sans impact majeur toutefois, les montants de cautionnement effectif au 31.12.2024 étant quant à eux corrects. Cette erreur a pu en outre être corrigée avant distribution au CI.

Autorités

500.3002 Comité de direction

La commission relève que malgré une hausse des heures effectuées par les membres du CODIR pour le suivi des projets de l'ASIOR, le budget a été respecté.

Administration

501.3011 Personnel administratif

Tel que prévu, le poste de boursière est passé de 40 à 60% dès le 1er juillet 2024. Mme Cottens reprend dorénavant certaines attributions qui étaient assumées par le passé par les membres du CODIR. Le nouveau programme comptable MCH2 induit également un travail supplémentaire de mise à jour, tout comme la gestion du nouveau bâtiment de Montcherand.

501.3092.02 Frais recherche de personnel (nouveau compte)

Compte créé et non budgété pour les frais d'annonce concernant les postes de boursière et de dentiste.

501.3111 Informatique

La mise en place d'un nouveau logiciel pour la gestion des finances a été repoussée en raison du changement de collaboratrice à la bourse. Par contre, l'ASIOR a investi pour une mise en réseau des documents, un firewall et la gestion des clés Salto à Montcherand.

501.3187 Honoraires et Frais d'expertise (nouveau compte)

Frais remboursés à la commune d'Orbe pour la gestion des antennes Wifi pour les écoles primaires et secondaire d'Orbe.

Transports

502.3184.1 Honoraires gestion transports

Augmentation due à la préparation d'un dossier pour appel d'offres transports 2025-2029.

502.3184.1 Gestion courses spéciales, facturation et problèmes (précédemment Hotline)

Le budget a été largement sous-évalué pour ce poste. Une nette augmentation des interventions de Microgis pour l'année scolaire 2023- 2024 (+100 heures) dues aux demandes

de planification plus élevées (coursées spéciales), aux modifications des tournées, à la communication des changements d'horaire et à la gestion des perturbations en raison des travaux à Orbe a conduit à cette situation.

Il est à relever que la modification des horaires CFF du mois de décembre dernier a causé de nombreux changements pour les transports scolaires, et donc un travail subséquent pour Microgis. Le CODIR mentionne également que les oublis d'élèves sont de la responsabilité des transporteurs, et que de nombreuses heures facturées par Microgis font suite à ces erreurs. A la prochaine rentrée scolaire, il n'y aura plus qu'un seul transporteur (Helvétie) ainsi que les bus de ligne. Le CODIR tient à relever l'excellent travail fourni par Microgis tout au long de l'année, et la réactivité de ses employés.

502.3188 Transport des élèves

La commission relève une diminution des coûts de transport des élèves par rapport au budget due à l'optimisation des déplacements et des parcours plus courts.

502.3521 Patrouilleurs scolaires

Quatre patrouilleurs scolaires sont financés par l'ASIOR, et deux patrouilleurs sont pris en charge par la commune d'Orbe (six au total).

Prestations parascolaires

503.3020 Devoirs surveillés

Les demandes pour les devoirs surveillés sont à nouveau en nette diminution. Il a été décidé qu'une classe n'ouvrirait qu'avec un socle de base de 5 élèves minimum. La commission de gestion cautionne ce choix.

503.3060.3 Frais de licences et formation Ma Cantine et Mes Devoirs

Augmentation de CHF 4512.45 par rapport au budget due à des correctifs informatiques apportés par CERFI pour l'utilisation de MonPortail et des frais d'hébergement.

503.3131 Achat des repas pour le restaurant scolaire de Chantemerle

Nette augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire.

Enseignement primaire

510.3112.1 Equipement des salles

Des économies substantielles ont été réalisées lors de l'achat de pièces d'ameublement, principalement pour le collège d'Arnex. La commission tient à remercier le CODIR pour cet effort, ainsi que, de manière générale, Messieurs les directeurs, qui ont à cœur de prendre en compte les réalités budgétaires de notre association.

510.3161 Loyer des salles

Augmentation due à la réévaluation des locations par la commune d'Orbe, se basant sur de nouvelles valeurs ECA, ainsi qu'à l'augmentation du taux de référence de 1.50 à 1.75%.

510.3161.0 Loyer ACT

La mutualisation d'une salle à l'UAPE Les Renardeaux pour les ACT au collège de Valeyres est en place.

514 Collège primaire de Montcherand

De manière générale, l'écart de CHF 121'640.41 par rapport au budget, en faveur de l'ASIOR, est dû au manque de recul sur les frais effectifs du bâtiment durant la 1ère année de fonctionnement.

514.3223 Intérêts emprunts

Une différence de CHF 83'560.46 en faveur de l'ASIOR est constaté du fait de taux d'intérêt plus favorable que ceux planifiés. Cette différence a permis de limiter les emprunts en 2024.

Enseignement secondaire

520.3161 Loyer des salles

Augmentation due à la réévaluation des locations par la commune d'Orbe, se basant sur de nouvelles valeurs ECA, ainsi qu'à l'augmentation du taux de référence de 1.50 à 1.75%.

520.3657.1 Activité pédagogique FLL Houston (nouveau compte)

Les élèves de l'ES Orbe ayant l'opportunité de participer à une rencontre internationale de robotique à Houston, l'ASIOR a décidé de prendre en charge leurs frais de déplacement, soit un total de CHF 21907,55. Toutefois, ce projet a reçu des dons du Kiwanis et de l'ADNV (2x 1'500 CHF) et un don anonyme (3'000 CHF).

III. Commentaire général

La commission remercie et félicite le CODIR et son dicastère des finances pour la bonne tenue des comptes de l'association ainsi que pour leur gestion attentive à limiter les coûts tout en garantissant l'ensemble des services attendus.

Augmentation du nombre d'élèves. (39 primaires, 11 secondaires).

IV. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances, à l'unanimité de ses membres, invite le Conseil intercommunal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIOR,

- vu le préavis no 15/25 « Comptes pour l'année 2024 » ;
- vu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. Les comptes de l'année 2024 sont adoptés tels que présentés.
2. La participation des communes pour l'année 2024 s'élève à CHF 5'611'813.46.

Pour la commission de gestion et des finances

Boris Quinodoz, Président